

Améliorer les politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest

Défis et opportunités

Rapport de l'atelier de Dakar

12 – 14 janvier 2016



Juillet 2016

SOMMAIRE

1.	Introduction	1
2.	Le contexte actuel	3
2.1.	Atteindre l’autosuffisance par l’amélioration de la productivité	3
2.2.	Un programme régional pour soutenir les stratégies nationales de développement du riz	4
2.3.	La nécessité d’un développement inclusif et d’une meilleure prise en charge de l’approche genre.....	4
2.4.	Le partenariat entre les producteurs et le secteur privé, voie à privilégier et à consolider	5
2.5.	La productivité et la compétitivité, défis majeurs du riz ouest-africain.....	5
2.6.	Analyses	6
3.	L’industrialisation pour augmenter la production et améliorer la productivité	7
3.1.	L’industrialisation à grande échelle	7
3.2.	Du bon maillage et de la prise en compte des besoins de transformation à tous les niveaux	8
3.3.	Des modèles différents et des trajectoires différenciées	8
3.4.	Analyses	9
4.	Le financement du secteur et la contractualisation entre acteurs	11
4.1.	A la recherche de mécanismes de financements innovants	11
4.2.	La nécessité d’une bonne analyse du contexte et des motivations et aspirations des acteurs locaux .	12
4.3.	Relier les petits exploitants à l’industrie de transformation.....	12
4.4.	Analyses	13
5.	le partenariat public-privé	15
5.1.	Le partenariat public-privé, gage d’activités durables et rentables ?	15
5.2.	La nécessité de s’entendre sur un agenda consensuel.....	15
5.3.	Favoriser l’installation des investisseurs	16
5.4.	Analyses	16
6.	Les opportunités d’emploi et d’entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes.....	17
6.1.	Une offre d’emplois diverse	17
6.2.	Analyses	18
7.	La gouvernance de la chaîne de valeur riz	19
8.	Quelques pistes de recherche...en guise de conclusion.....	21
8.1.	Des thématiques à approfondir	21
8.2.	Une feuille de route pour aller plus loin	22
	ANNEXES	24
	Annexe 1 : Note conceptuelle de l’atelier	25
	Annexe 2 : Agenda de l’atelier	29
	Annexe 3 : Liste des participants à l’atelier	31

1. Introduction

L'Afrique de l'Ouest dépend, pour plus de 40% de son approvisionnement en riz, d'importations provenant essentiellement des pays asiatiques, principalement la Thaïlande, le Vietnam et l'Inde. Trois pays restent tributaires de ces importations : le Nigéria, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal. Dans ces pays, comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, la production de riz n'est pas encore en mesure de répondre aux besoins de consommation en augmentation croissante due notamment à *la croissance démographique, l'augmentation rapide de la population urbaine, l'augmentation des revenus et l'évolution des préférences des consommateurs urbains*. La crise mondiale des prix alimentaires de 2007/2008 illustre bien ce constat et a montré la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire de la plupart de ces pays.

Suite à cette crise et après les premières mesures urgentes prises par les gouvernements pour la juguler - réduction des taxes d'importations, subventions en faveur des consommateurs, réduction des restrictions sur le commerce des produits alimentaires...- des mesures et interventions plus hardies des Etats, s'inscrivant dans des perspectives à plus long terme, ont permis de susciter un intérêt grandissant et des actions d'investisseurs et gros industriels pour la chaîne de valeur riz local. Des changements significatifs sont aujourd'hui enregistrés dans la mise en œuvre de partenariats et d'ententes contractuelles qui permettent la production et la mise en marché d'un riz de qualité compétitif par rapport au riz importé.

Plusieurs enjeux et défis restent cependant posés à l'établissement de chaînes de valeur à même de *"contribuer à une croissance durable et à réduire la pauvreté"*. Ils ont pour nom gouvernance de qualité de la chaîne de valeur, établissement de partenariats mutuellement avantageux entre acteurs de la chaîne, mesures incitatives et interventions pour un environnement propice aux investissements et au développement durable des entreprises, politiques d'appuis et fourniture de services aux acteurs les plus vulnérables, politiques d'appuis aux marchés.

Tous ces aspects ont été abordés dans la note conceptuelle de l'atelier (**annexe 1**) qui fait aussi la synthèse des politiques et stratégies mises en œuvre en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Sénégal, pour répondre à l'objectif d'autosuffisance en riz.

Sous l'initiative de l'IPAR¹, du CSEA² et du CIRES³, l'atelier de Dakar, qui s'inscrit en droite ligne de la mise en œuvre des orientations des politiques régionales, notamment de l'ECOWAP⁴ et de son programme "offensive régionale pour la relance durable et soutenue de la riziculture ouest-africaine", a été organisé dans le but de partager des informations et des analyses sur ces différentes initiatives. Les thématiques abordées ont servi de supports aux réflexions et analyses des participants. L'atelier a réuni une diversité d'acteurs (décideurs politiques, OSC, opérateurs du secteur privé, agences d'exécution, organismes de recherche, bailleurs de fonds, think tanks) pour « *approfondir leur compréhension des défis et opportunités et jeter les bases d'une réflexion collective sur les moyens d'améliorer la mise*

¹ Initiative Prospective Agricole et Rurale

² Center for the Study of the Economies of Africa

³ Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales

⁴ Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

en œuvre de ces politiques en Afrique de l'Ouest ». Le Ministre du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME, a présidé la cérémonie d'ouverture de l'atelier. On peut aussi noter la participation active du Commissaire en charge de l'industrie et du secteur privé de la Commission de la CEDEAO⁵, du Directeur Exécutif du HUB RURAL, du Directeur Afrique de l'IFPRI et de la présidente du Conseil d'Administration de l'IPAR. Une quarantaine d'experts et de représentants d'institutions et d'organisations socio-professionnelles ont ainsi participé à l'atelier (**annexe 3**).

Le présent rapport rend compte des principaux éléments de discussions et des analyses et propositions faites pour l'amélioration des politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest.

La première partie du rapport fait l'économie d'une conférence inaugurale sur les défis et perspectives des politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest. Lui succèdent, des présentations et discussions relatives à des thématiques d'intérêt identifiées lors de la réunion de la CEDEAO tenue à Dakar, sur la filière riz, en novembre 2015, et résumées dans un document intitulé "Déclaration de Dakar". Elles touchent essentiellement les préoccupations relatives aux approches genre dans les stratégies de développement de riz, la conception et la mise en œuvre des politiques et mécanismes d'incitations, le développement des partenariats entre acteurs.

Les politiques et modèles d'industrialisation de la chaîne de valeur font l'objet de la deuxième partie du rapport. La présentation de cas concrets au Nigéria, en Côte d'Ivoire et au Sénégal fait l'objet d'analyses et de propositions quant aux voies possibles d'améliorations et de mises à l'échelle.

La troisième partie du rapport s'intéresse aux modes innovants de financement du secteur et de contractualisation entre acteurs de la chaîne de valeur à travers des expériences et initiatives mises en œuvre au Nigéria et au Sénégal. Les cas particuliers des modèles de partenariat public-privé expérimentés dans les trois pays faisant l'objet des études de cas, sont analysés et discutés dans la quatrième partie du rapport.

Enfin, les opportunités d'emploi des femmes et des jeunes ainsi que les conditions de mise en œuvre d'une bonne gouvernance de la chaîne de valeur sont passées en revues dans les deux dernières parties du rapport avant que des pistes de recherche soient proposées pour approfondir les analyses et définir les lignes de stratégies de recherche pour l'amélioration des politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest.

⁵ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

2. Le contexte actuel

Dans l'analyse du contexte actuel, les défis et enjeux, auxquels sont confrontées les politiques d'autosuffisance en riz de l'Afrique de l'Ouest, sont passés en revue. Une communication introductive de l'IFPRI permet à cet effet d'avoir une appréciation assez précise des dynamiques et stratégies à l'échelle globale et des options offertes à l'Afrique de l'Ouest.

Les initiatives en cours, notamment en termes de mobilisation à l'échelle régionale sont également rappelées à travers les engagements de la "déclaration de Dakar". Des tentatives d'identification de réponses aux préoccupations de cette mobilisation sont proposées sur les approches inclusives à développer, les partenariats "producteurs-secteur privé" à promouvoir ou le caractère stratégique de l'amélioration de la compétitivité de la production locale.

2.1. Atteindre l'autosuffisance par l'amélioration de la productivité

Le riz est aujourd'hui la céréale la plus consommée en Afrique de l'Ouest mais la satisfaction des besoins de consommation des populations est essentiellement assurée par les importations du fait de productions domestiques largement insuffisantes. Ceci constitue un enjeu stratégique de première importance pour l'économie de la région.

A travers une revue assez exhaustive des tendances et perspectives de production et de demande mondiale du riz, le Dr. Badiane, directeur Afrique de l'IFPRI⁶, a soumis à l'appréciation de l'assemblée ses constats et analyses sur les enjeux et défis posés aux politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest. Partant des tendances montrant que la consommation de riz en Afrique de l'Ouest devrait augmenter de 73,5 % de 2011 à 2025 (augmentation moyenne annuelle de 4 %), il suggère que pour atteindre l'autosuffisance en 2025 (soit 25 millions de tonnes de riz), la production de riz devrait augmenter de 8,3 % par an.



[Cliquez ici pour voir la présentation \(anglais\)](#)

Pour ce faire, les éléments clés de cette autosuffisance doivent nécessairement passer par l'augmentation de la productivité des systèmes de production actuels qui reste relativement faible, la facilitation du commerce et du développement des exportations extra régionales, l'intégration complète des marchés régionaux de riz. Les options de protection basées sur les mesures tarifaires au niveau des frontières communautaires sont coûteuses et ont une efficacité très limitée quant à l'amélioration de la production.

⁶ International Food Policy Research Institute (IFPRI)

2.2. Un programme régional pour soutenir les stratégies nationales de développement du riz



[Cliquez ici pour voir la présentation](#)

“L’offensive pour la relance durable et soutenue de l’économie rizicole ouest africaine” est un des programmes phare de la CEDEAO et de l’UEMOA⁷ pour opérationnaliser leur politique agricole. Il s’agit de constituer une réponse régionale pour soutenir les stratégies nationales de développement du riz avec comme finalité, atteindre l’autosuffisance en riz à l’horizon 2025.

La formulation du programme est le fruit d’un processus participatif et inclusif qui a impliqué des institutions politiques (UEMOA, CEDEAO), des partenaires techniques (HUB RURAL, IFPRI, AfricaRice) et des organisations socioprofessionnelles régionales. Le programme a été adopté en novembre 2014 au sommet des chefs d’Etat de Yamoussoukro.

La tenue d’une réunion d’affaires, en novembre 2015, à Dakar, a eu pour but d’accélérer la mise en œuvre du programme. Elle a abouti à des engagements et recommandations qui constituent la “déclaration de Dakar”. Reprenant les constats majeurs faits sur l’incapacité de l’offre locale à répondre à la demande régionale en riz et reconnaissant les efforts déployés par les acteurs de la région, cette déclaration insiste sur le rôle que chacun des acteurs institutionnels et organisationnels doit pouvoir jouer pour favoriser la mise en œuvre efficace des politiques d’autosuffisance prônées.

2.3. La nécessité d’un développement inclusif et d’une meilleure prise en charge de l’approche genre

Dans la volonté d’atteindre les objectifs d’autosuffisance en riz, il est important d’intégrer dans les processus de formulation des politiques, une meilleure prise en charge de l’approche genre. En prenant cela en compte dans la mise en œuvre des stratégies de développement du riz, il est possible d’atteindre selon le Dr. BINATE FOFANA Namizata (CIRES), un développement équitable, inclusif et durable, des résultats plus satisfaisants des politiques du fait que la motivation de l’ensemble des acteurs favorise la réalisation de bonnes performances. Pour ce faire, trois principes directeurs doivent guider les programmes à mettre en œuvre : la participation, les rôles dévolus aux hommes et aux femmes, la priorité donnée à la catégorie défavorisée relativement aux questions de genre. Les femmes et les jeunes, au vu de ces principes, sont à cet effet la catégorie qu’il faut principalement prendre en compte et qui sont des acteurs qui se trouvent sur tous les segments de la chaîne de valeur. Il faut



[Cliquez ici pour voir la présentation](#)

⁷ Union Economique et Monétaire Ouest-africaine

ainsi faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre, mais aussi les appuyer dans le cadre de la valorisation du riz local à travers l'accès à des crédits spécifiques à leurs besoins.

2.4. Le partenariat entre les producteurs et le secteur privé, voie à privilégier et à consolider

Le développement de la chaîne de valeur du riz ne peut pas être le seul fait de l'Etat. Il passe nécessairement par un partenariat plus formel entre les petits producteurs et le secteur privé. Plusieurs projets ou programmes sont ainsi appuyés au Nigéria et au Sénégal par des Partenaires Techniques et Financiers (MIKAP Rice, Nataal Mbay). Ils visent à établir des relations contractuelles solides entre petits producteurs et opérateurs du secteur privé sur plusieurs maillons de la chaîne. L'établissement de liens et de partenariats entre producteurs et transformateurs est particulièrement privilégié.

Dans la plupart des cas, le regroupement des différentes parties prenantes au sein d'entités professionnelles, mieux à même de prendre en charge leurs préoccupations et de défendre leurs intérêts, est encouragé.

D'importants moyens matériels et humains sont également mis à la disposition des acteurs, particulièrement les petits producteurs, pour le renforcement de leurs capacités, la facilitation de leurs approvisionnements en intrants de qualité, leur accès facilité aux institutions de financement, le recours à des assurances, une meilleure organisation de leur accès au marché...

Des regroupements d'acteurs sont aussi encouragés à l'échelle de la région... L'association des investisseurs sur le riz en Afrique de l'Ouest (WARIA⁸) se propose ainsi au niveau de chacun des états membres de la CEDEAO, de sensibiliser les décideurs sur la nécessité de formaliser le partenariat avec le secteur privé pour le développement de la chaîne de valeur que la plupart des gouvernements de ces pays ne peuvent pas être seuls à mettre en œuvre.

Le rôle attendu du secteur privé pour la réalisation de l'autosuffisance en riz est aussi sollicité à travers les intentions des industries internationales et multinationales sur l'agro-alimentaire d'investir sur le continent.

2.5. La productivité et la compétitivité, défis majeurs du riz ouest-africain

Pour que le riz ouest-africain puisse s'imposer et trouver une place de choix dans l'offensive menée par les exportateurs de riz, localisés principalement en Asie, il faut qu'il soit compétitif. Cette compétitivité passe entre autres par l'augmentation de la productivité des systèmes de production actuels, notamment à travers l'utilisation d'intrants de qualité et en quantité suffisante⁹. Une étude menée par Africa Rice¹⁰ montre que les conditions existent pour améliorer la compétitivité du riz en Afrique de l'Ouest mais qu'il faut que les politiques d'intervention tiennent compte de la spécificité et de la diversité des systèmes de production rencontrés dans les différents pays (irrigué, plateau, bas-fonds, mangrove).

⁸ The West Africa Rice Investor Association

⁹ Les études menées sur les systèmes de production ouest-africains montrent qu'ils sont très en deçà des moyennes mondiales d'utilisation de semences certifiées avec seulement 13 kg/ha contre 100 kg/ha.

¹⁰ Cette étude, portant sur l'analyse de la compétitivité du riz en Afrique de l'Ouest et utilisant l'approche MAP, a concerné 21 pays dont 10 pays d'Afrique de l'Ouest (cf. La Compétitivité du Riz en Afrique de l'Ouest – Mandiaye Diagne, AfricaRice, communication à l'atelier)

De même, il faut tenir compte des différences structurelles qui existent entre les pays et mettre en place des réponses adaptées au contexte de chaque pays. Ainsi, si au Sénégal, une augmentation de 50% des rendements à l'hectare et la croissance du taux de transformation des produits génèrent les mêmes effets positifs sur la compétitivité, au Nigéria, l'introduction des variétés à haut rendement est la seule politique qui puisse améliorer la compétitivité.

Ces études ont également montré que « *L'application de tarifs élevés à l'importation n'améliore pas la compétitivité même si elle protège les acteurs locaux et les incite fortement à la production* ».

2.6. Analyses

Face à ces constats et interpellations sur le secteur, des questions et préoccupations sont exprimées sur plusieurs aspects : les incitations et formes d'appuis à privilégier par les gouvernements, les types de Partenariat Public-Privé à mettre en œuvre, les politiques inclusives et les politiques discriminatoires positives en faveur des femmes et des jeunes, les contraintes et les mesures incitatives à l'augmentation de la productivité des systèmes de production et à l'amélioration de la compétitivité du riz ouest-africain, l'utilité des politiques et mesures tarifaires ...

La pertinence des démarches proposées au Nigéria et au Sénégal, ainsi que leurs possibilités de mise à l'échelle suscitent beaucoup de questions notamment quant aux contraintes et difficultés liées à leur implantation et aux choix politiques des gouvernements.

La majorité des producteurs ou représentants d'organisations de producteurs réclament cependant, que la priorité soit donnée au renforcement des capacités et moyens des acteurs à la base, c'est-à-dire les producteurs du paddy, quelle que soit la démarche ou le modèle proposé. Ces mêmes acteurs suggèrent aussi que la compétitivité du riz ouest-africain soit analysée en rapport avec sa qualité qui dépasse, selon eux, celle du riz importé. Ce riz importé, très souvent, provient de stocks vieux de près de 7 ans et est fortement subventionné à la base ; ce qui devrait interpeller l'OMC¹¹. Mais au-delà de ces préoccupations, les organisations de producteurs telles que le ROPPA¹² demandent que les conditions de production et de valorisation du riz dans les pays asiatiques, comme la Thaïlande, soient mieux analysées pour pouvoir inspirer des démarches similaires en Afrique de l'Ouest.

¹¹ Organisation Mondiale du Commerce

¹² Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest

3. L'industrialisation pour augmenter la production et améliorer la productivité

L'industrialisation du secteur rizicole est une des voies privilégiées pour répondre aux objectifs d'augmentation de la production et d'amélioration de la productivité du riz en Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, des modèles d'industrialisation en cours en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Sénégal ont servi de support aux réflexions et analyses sur les enjeux et défis auxquels ils doivent faire face. Il s'agit notamment de : leur capacité à répondre aux objectifs et effets attendus en termes d'emplois, de revenus ou de sécurité alimentaire ; la prise en compte, dans les choix stratégiques opérés, de l'inclusion et de la durabilité ; la manière dont ils peuvent concilier la nécessité de produire à l'échelle dans des délais courts et les impératifs de développement d'un tissu de petites et moyennes entreprises performantes et résilientes.

3.1. L'industrialisation à grande échelle

Implanté depuis plus de 25 ans en Afrique, OLAM, deuxième distributeur mondial de riz, est l'exemple de multinationale qui a fait le pari de participer au développement de filières agricoles et agro-industrielles d'importance stratégique en intervenant dans tous les secteurs pouvant contribuer à améliorer leurs performances. En dehors des interventions directes sur les secteurs d'activités des filières, elle investit en effet, dans tous les secteurs névralgiques liés à la production/transformation elle-même, tels que les routes, entrepôts et logistiques nécessaires à l'acheminement des produits mais aussi dans les infrastructures sociales liées à l'éducation et à la santé des populations de ses zones d'intervention.



[Cliquez ici pour voir la présentation \(anglais\)](#)



[Cliquez ici pour voir la présentation \(anglais\)](#)

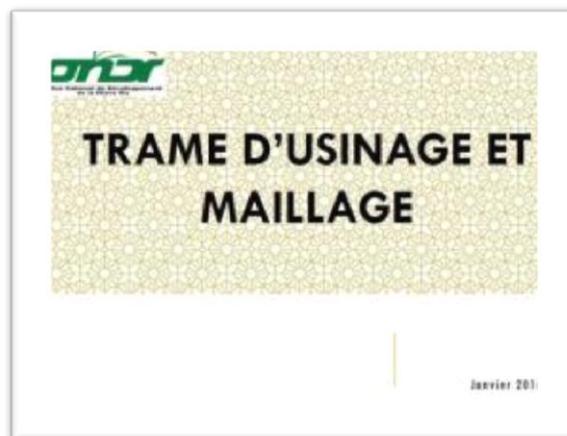
Dans sa ferme de 10 000 hectares implantée dans l'état du Nasarawa au Nigéria, OLAM assure une production en régie sur 4 200 ha, dont elle assure la transformation grâce à une rizerie intégrée. Elle dispose de ce fait d'équipements et matériels modernes et de plus de 1 200 employés pour réaliser ses objectifs de production : rendements de 10 tonnes/ha, 2 cycles de production/an... Pour s'inscrire dans les politiques publiques d'augmentation de la

production locale et d'amélioration des revenus des agriculteurs, OLAM accompagne un réseau de petits producteurs qui bénéficient de ses appuis dans différents domaines : formations, préfinancements de campagne, mise à disposition de variétés à haut

rendement, facilitation de l'accès aux intrants agricoles... Ces petits producteurs améliorent ainsi les rendements de leurs cultures et vendent préférentiellement leurs productions à OLAM. Ainsi, le double défi posé à cette agro-industrie est celui de l'augmentation des capacités de production et celui du développement d'un modèle qui permette d'améliorer la productivité.

3.2. Du bon maillage et de la prise en compte des besoins de transformation à tous les niveaux

Pour couvrir la totalité des besoins de consommation nationaux, l'ONDR¹³ (Côte d'Ivoire) propose un dispositif qui se base sur un bon maillage des zones de production « permettant de capter tout le paddy produit dans un rayon maximum de 70 km en vue de rendre compétitif le riz blanc produit » et sur une bonne implantation de l'industrie de transformation. Cette implantation se fait à travers plusieurs modalités :



[Cliquez ici pour voir la présentation](#)

- de petites unités de transformation (0,2 à 2 tonnes/h) ceinturant les zones de production et dont le produit (riz blanc) est destiné à la consommation de proximité ; c'est aussi le premier niveau de transformation et de contractualisation entre acteurs ;
- des unités moyennes de transformation (25 000 tonnes/an) mettant en relation des réseaux contractuels de producteurs et de transformateurs ;
- des unités terminales de grandes capacités de stockage et de transformation (au-delà de 25 000 tonnes de paddy/an) qui constituent les points structurants du dispositif en charge des flux financiers et de matières du système.

Selon les responsables de l'ONDR, ce dispositif permettrait de compresser au mieux les coûts et charges de production sur tous les maillons de la chaîne et la facilitation de l'achat au comptant du paddy produit inciterait les petits producteurs à y adhérer.

La contractualisation entre les unités de transformation, où se font les appuis aux producteurs, et le secteur privé (fournisseurs d'intrants, commerçants...) est fortement encouragée. Différents niveaux de contractualisation sont ainsi proposés à ces acteurs.

3.3. Des modèles différents et des trajectoires différenciées

Près d'une trentaine de rizeries équipées produisant du riz de qualité et plus de 450 décortiqueuses fonctionnelles, constituent des initiatives d'industrialisation en cours dans la vallée du fleuve Sénégal¹⁴. Elles ne sont pas toutes performantes mais sont représentatives des situations possibles en termes de mise à profit des incitations et politiques publiques sur

¹³ Office National de Développement du Riz

¹⁴ Cf. Ecosystèmes de l'industrie de transformation dans la vallée du fleuve Sénégal – Communication d'Ibrahima Hathie, IPAR, à l'atelier

le secteur, de mise à l'échelle d'initiatives prometteuses et de mise en œuvre de conditions favorables à l'investissement privé.

Des questions restent à approfondir relatives à la compétitivité et à la durabilité des modèles proposés, de leurs démarches inclusives et des réponses qu'ils peuvent apporter en termes de création d'emplois, de génération de revenus, de préservation de l'environnement.

3.4. Analyses

De manière générale et dans le cas des grands modèles d'industrialisation proposés au Nigéria et en Côte d'Ivoire, des préoccupations sont exprimées quant aux appuis apportés aux petits producteurs pour encourager leur regroupement et leur structuration et favoriser ainsi la défense de leurs intérêts. De même, malgré les actions de renforcement de capacités déployées en leur direction, des questions restent posées quant au transfert et à la maîtrise réelle des connaissances et des technologies qui leur sont proposées et devant permettre leur autonomisation de décision et d'action, des outils qui leur permettent de « *construire l'autosuffisance* » comme le suggère M. Thiako président des producteurs de riz de Côte d'Ivoire et membre du ROPPA. La tentative est facile de ne voir chez ces derniers que des fournisseurs de matières premières ou des ouvriers agricoles des grandes industries.

Mais comme le rappelle le commissaire en charge de l'industrie et du secteur privé à la CEDEAO, l'importance de l'exploitation familiale est affirmée dans la politique agricole commune. On doit veiller à une bonne articulation des modèles proposés avec ceux mis en œuvre par les exploitations familiales et non pas les opposer. Il s'agit d'analyser et d'exploiter les apports mutuellement bénéfiques entre les modèles proposés et les stratégies proposées par les OP à travers les exploitations familiales.

Sur la réalisation de l'autosuffisance en riz, les analyses et avis sont cependant divers. Pour les responsables de l'ONDR elle doit être la priorité des politiques et non des producteurs. Ceci est pris en charge dans le cadre du modèle qu'elle propose à travers les stratégies qu'elle met en œuvre (autoconsommation, constitution des stocks de sécurité, promotion à l'exportation...). D'aucuns pensent cependant qu'une autosuffisance durable ne peut être une réalité que si l'implication du secteur privé est effective et qu'un solide partenariat public privé est solidement ancré dans le secteur. Le rôle des opérateurs privés et investisseurs est en effet primordial et à ne pas négliger pour le développement durable du secteur.

De manière fondamentale se pose aussi la question des objectifs visés dans les modèles proposés. S'agit-il de régler des problèmes de balance commerciale ? Recherche-t-on des effets multiplicateurs sur les politiques d'emploi, de génération de revenus, de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté... ? D'aucuns rappellent à cet effet que dans la chaîne de valeur riz de la plupart des pays de la sous-région, on s'adresse à un secteur où on veut régler le problème de revenu des plus démunis que sont les petits producteurs et des problèmes d'emploi. Le modèle souhaité serait selon eux « *la promotion et la structuration de la chaîne de valeur qui impose une démarche participative avec tous les exploitants, grands comme petits* ».

Le transfert de technologies est aussi évoqué à travers l'appui à apporter aux petits exploitants à acquérir les moyens que l'Etat met à disposition des investisseurs en matière d'industrialisation des zones de production. « *Il ne faut pas se méprendre : une petite unité peut produire du riz de même qualité qu'une grande industrie de transformation grâce à*

l'utilisation de machines et outils adéquats et appropriés : épierreuses, trieuses, blanchisseurs, calibreurs... »... « Nos Etats sont-ils conscients que le petit peut évoluer ? » (Ouédraogo, Burkina Faso)

La facilitation de la mise à disposition des grosses agro-industries d'importantes superficies de terres est aussi citée comme un appui dont pourraient bénéficier les petits producteurs locaux. D'aucuns ne sont pas loin de penser que ce sont des terres qui devraient leur être prioritairement destinées :

- *« Où sont passés les producteurs qui étaient sur les 10 000 ha qu'exploite OLAM ? (Lakoussan, Côte d'Ivoire)*
- *« Il ne faut pas prendre la natte de l'autre pour se coucher, parce que quand il voudra se coucher il la reprendra » (Thiako, Côte d'Ivoire)*

La question de la prise en compte des objectifs de développement durable dans les modèles proposés est posée avec acuité. A leur décharge, la plupart des modèles proposés font référence à des chartes et règlements qui certifient leurs itinéraires techniques.



Chief Michael Kaase Aondoaka, MİKAP Nigeria

4. Le financement du secteur et la contractualisation entre acteurs

Diverses expériences sont menées par des projets et programmes qui visent à identifier et à mettre en œuvre des financements innovants et des relations contractuelles formelles entre acteurs permettant un développement conséquent et durable de la chaîne de valeur. Les résultats enregistrés et les leçons tirées des expériences menées au Sénégal et au Nigéria, sont revus à la lumière des défis à relever et des opportunités de mise à l'échelle.

4.1. A la recherche de mécanismes de financements innovants

« *C'est le riz qui finance le riz à différents stades* ». Ceci pourrait illustrer l'ensemble des démarches mises en œuvre pour un mécanisme de financement innovant de la chaîne de valeur riz dans la vallée du fleuve Sénégal confrontée à diverses contraintes.

Le défi du financement de l'autosuffisance en riz doit en effet faire face à plusieurs situations et contraintes : atomisation de la production, garanties insuffisantes ou inadaptées, délais et discipline du remboursement des crédits, absence de crédits à long terme adaptés, marchés peu structurés, fluctuation des prix, sinistres, faible compétitivité des productions en termes de performances, coûts, qualité...

Dans le projet Naatal Mbay appuyé par l'USAID¹⁵ au Sénégal, c'est une **“approche Chaîne de Valeur inclusive, intégrant les petites exploitations céréalères au marché local et national”**, qui est en train d'être promue. Pour ce faire, le projet agit à plusieurs niveaux : facilitation de systèmes d'agrégation et de contractualisation, mise en œuvre de partenariats publics-privés, promotion des investissements privés, facilitation de l'accès au capital, amélioration des infrastructures, facilitation de l'accès aux matériels et équipements, appui au renforcement des institutions intervenant dans la chaîne de valeur, développement d'une capacité de suivi du secteur depuis le niveau local jusqu'au niveau national.



[Cliquez ici pour voir la présentation](#)

Les innovations proposées reposent sur :

- une stratégie axée sur le CASH FLOW et la maîtrise des risques avec des formules innovantes de crédit intégré : remboursement en nature à un prix contractualisé, marges de crédit garanties par les stocks de matière première, réceptionnés d'entrepôt, commercialisation et affacturage, emboîtement et traçabilité des flux de l'amont à l'aval ;
- le renforcement des capacités des acteurs à gérer des contrats, en responsabilisant notamment les groupements, l'interprofession ;
- la formation de tous les acteurs aux normes et contrôles de qualité, la vulgarisation de l'agrégage qualité ;

¹⁵ Agence des Etats Unis pour le développement International

- la contractualisation d'assurances pour la production, le stockage, les équipements et matériels.

4.2. La nécessité d'une bonne analyse du contexte et des motivations et aspirations des acteurs locaux

Selon OLAM et sur la base de sa charte et de ses principes d'intervention, il est d'abord primordial d'étudier et de comprendre le contexte (économique, biophysique, social, politique) dans lequel évoluent les acteurs de la chaîne. Une bonne analyse des capacités et compétences, des moyens et des motivations des acteurs est également nécessaire. Elle doit permettre d'identifier les contraintes et lacunes sur lesquelles des appuis peuvent être apportés pour améliorer leurs performances. Sur la base de ces approches préliminaires, il peut être négocié des contrats mutuellement avantageux entre les industries de transformation et les producteurs (outgrowers) les approvisionnant.

Tout ceci n'est cependant possible qu'en s'assurant d'un certain nombre de préalables qu'il convient de négocier avec les décideurs et autorités publiques locales, tout en sachant que cela ne peut se faire du jour au lendemain. Ils concernent les modalités d'exploitation et de valorisation des terres et infrastructures à mettre à disposition, l'engagement des collectivités ou institutions locales dans les programmes mis en œuvre, la contribution des programmes mis en œuvre aux objectifs de développement et de sécurité alimentaire locaux comme nationaux.

D'autres conditions sont aussi nécessaires : encourager la création ou l'intervention d'institutions de micro financement et de compagnies d'assurances afin d'éviter de transformer les industries de transformation en opérateurs sur le crédit ou sur les assurances agricoles.

4.3. Relier les petits exploitants à l'industrie de transformation

Premier importateur de riz en Afrique et deuxième dans le monde après l'Indonésie, le Nigéria s'est intéressé assez tôt à trouver les moyens de combler le fossé entre ses besoins de consommation et sa production locale de riz qui, en 2014, étaient encore respectivement de 5,9 et de 2,7 millions de tonnes/an. Dans ce sens, un large éventail de mesures et politiques ont été mises en œuvre pour réaliser l'autosuffisance en riz dont la Stratégie Nationale de Développement du Riz qui couvre la période 2009-2018.

La formalisation des liens entre les petits producteurs de paddy et l'industrie de transformation a motivé la mise en œuvre d'initiatives et de stratégies à travers divers modèles : unités industrielles de transformation assurant leur approvisionnement grâce à une contractualisation avec de petits producteurs en leur fournissant un accès aux intrants et services essentiels (*outgrower schemes model*); entreprises de transformation disposant d'une ferme de production et complétant leur approvisionnement grâce aux petits producteurs (*nucleus farm model*). Ces stratégies ont enregistré des résultats qui restent cependant encore en deçà des attentes qu'on en avait.

De nouvelles pistes d'investigation s'intéressant aux modes et expériences de contractualisation entre acteurs sont proposées. Il est aussi suggéré de s'intéresser aux mesures incitatives et politiques qui peuvent amener les petits producteurs à participer à des programmes tels que les "outgrower schemes". Ceci peut aider à améliorer les relations verticales entre acteurs de la chaîne de valeur.

4.4. Analyses

Au vu de la diversité des solutions proposées pour assurer un financement efficace du secteur, se pose la question d'un approfondissement des analyses – notamment sur les questions liées à l'asymétrie d'information - question clé pour le mécanismes de crédit - et la nécessité de documenter les démarches présentées en vue de donner des pistes pour une mise à l'échelle efficace.

Si les démarches présentées semblent toutes trouver des solutions aux problèmes et contraintes en amont de la chaîne de valeur, se pose le problème du marché - notamment dans le cas de l'expérience du projet Naatal Mbay - lieu de compétition avec le riz importé dont on souligne la compétitivité. La question qui reste posée est comment cette filière peut-elle tenir sans l'intervention de l'Etat (subventions et autres incitations et facilitations).

Les contours des partenariats recherchés avec les pouvoirs publics (gouvernements, collectivités locales, gouvernements locaux) restent encore à préciser ou à mieux définir.

Dans certaines expériences le Partenariat Public-Privé (PPP) semble effectif notamment à travers, d'une part, la facilitation de l'accès aux terres aux investisseurs et industries de transformation par les autorités publiques et, d'autre part, les investissements effectués par les opérateurs privés dans les domaines du transport, de l'éducation ou de la santé. Dans d'autres cas, la référence à ce partenariat est moins évidente et les démarches observées semblent plus s'apparenter à des initiatives privées pures. D'aucuns s'interrogent sur les formes d'incitation que les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre pour soutenir efficacement les modes de partenariats qui sont mis en œuvre et améliorer les conditions

Il est aussi nécessaire d'approfondir les analyses quant aux opportunités de réduction ou d'augmentation de la part d'intervention du gouvernement dans les initiatives proposées. Ceci, dans le but d'apprécier au mieux l'efficacité du partenariat prôné quant à sa contribution aux objectifs de développement du secteur et à l'amélioration des revenus des plus vulnérables. L'analyse des avantages et inconvénients (pour ne pas dire risques) de l'intervention de l'Etat (taux bonifiés, subventions...) devrait également pouvoir être faite en rapport avec ses aspects positifs ou ses effets perturbateurs sur les stratégies mises en œuvre par les acteurs de la chaîne de valeur.

La contractualisation demeure une question centrale pour les organisations de producteurs. La nature, les contours et surtout l'impact des contrats sur les stratégies et devenir des petits producteurs méritent d'être analysés à travers plusieurs questions : permettent-ils de préserver les actifs et le rôle des exploitations familiales (rôle de la famille) ? Ne transforment-ils pas les exploitants familiaux en ouvriers agricoles ? Permettent-ils aux petits producteurs d'être rémunérés à leur juste prix ? Permettent-ils aux producteurs d'exprimer leur réel pouvoir de négociation ? L'implication des organisations professionnelles des producteurs ainsi que de l'interprofession dans l'élaboration et la mise en œuvre des partenariats et des processus de contractualisation est sollicitée dans le but de garantir des clauses mutuellement avantageuses.

Le caractère original du remboursement ou du paiement en nature (riz paddy), des différents prêts contractés ou transactions contractuelles, est interrogé. "Monnaie de change", le paddy sert en effet à payer tous les crédits contractés par le producteur donnant ainsi des garanties à ses partenaires aussi bien en amont qu'en aval de sa production. Au-delà de ces garanties, d'aucuns se posent des questions sur le véritable taux de crédit alloué

au producteur, sur le volume de crédit qui lui est effectivement accordé, sur les coûts réels de sa production et sur ses gains effectifs.

L'accès aux institutions de crédit et les taux de crédit pratiqués demeurent aussi des questions centrales dans la recherche de mécanismes de financement durable de la chaîne de valeur. L'Etat est à ce sujet interpellé pour créer des conditions favorables à l'implication des institutions de financement dans le secteur, en même temps que son intervention est sollicitée pour faciliter un accès généralisé aux acteurs de la chaîne à des crédits à taux préférentiels ou bonifiés.

A l'évidence, les démarches présentées ont essayé de démontrer l'impact de bons mécanismes de financement dans l'amélioration de la productivité de la chaîne de valeur. Il y a lieu à ce sujet d'approfondir les analyses sur l'adéquation entre les financements mobilisés et les objectifs de production assignés aux modèles proposés qui, selon le commissaire de la CEDEAO en charge de l'industrie et du secteur privé, gagneraient à être mieux documentés pour une éventuelle mise à l'échelle. A ce sujet, il est demandeur de propositions concrètes quant à la réalisation d'un taux de croissance de 8,2% pour atteindre, en 2025, 25 millions de tonnes représentant l'autosuffisance en riz de la région.

Il a suggéré à cet effet, entre autres solutions, de saisir les opportunités offertes par le TEC¹⁶ qui est mis en œuvre dans le but de promouvoir la production locale. Les producteurs s'interrogent cependant sur les impacts de cet instrument sur la politique régionale d'autosuffisance en riz. Des préoccupations seraient exprimées quant à l'intérêt de cette mesure face aux pratiques de dumping auxquelles la production locale a à faire face. Dumping contre lequel des mécanismes de prévention existeraient selon le commissaire.



M. Thomas Kouadio-Tiacoh, Président de l'Association nationale des riziculteurs de Côte d'Ivoire (ANARIZ-CI)

¹⁶ Tarif Extérieur Commun fixé à 10% pour le riz

5. le partenariat public-privé

Le partenariat public privé est une des voies privilégiée pour augmenter la production de la chaîne de valeur riz local afin qu'elle réponde aux besoins de consommation des populations et atteigne les objectifs d'autosuffisance qui lui sont assignés. Les modalités de sa mise en œuvre, à travers des initiatives et démarches expérimentées en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Sénégal, avec l'appui de l'Etat, ont servi de support aux analyses et propositions des participants à l'atelier.

5.1. Le partenariat public-privé, gage d'activités durables et rentables ?

En Côte d'Ivoire, l'Etat intervient sur tous les maillons de la chaîne de valeur (production, transformation, commercialisation) pour réguler les relations entre acteurs. C'est ainsi qu'il a défini un mode de partenariat public privé qui se base sur la concession de services. Les zones rizicoles, mises en place dans le cadre de la stratégie nationale de développement du riz (SNDR), sont en effet confiées à des multinationales ou investisseurs privés qui à leur tour peuvent passer des contrats de sous-traitance avec des producteurs. L'objectif, selon l'ONDR, chargée de la mise en œuvre de la SNDR, est de « *créer un business rentable de transformation et de mise en marché d'un riz blanc compétitif par rapport au riz importé* ».

Les contrats de sous-traitance sont conclus avec des groupes ou regroupements de producteurs mais pas avec des producteurs pris individuellement. Selon l'ONDR, « *L'exploitant familial pris individuellement et isolé sur son terroir ne peut à lui seul constituer une base fiable pour conclure un contrat de sous-traitance* ». Le regroupement des exploitants familiaux en coopératives permet de bénéficier de nombreux avantages (achats groupés d'intrants, accès facilité au crédit, assurance mutuelle des risques multiformes, mécanisation des activités de production par l'utilisation de matériels agricoles communs...).

Une des fortes préoccupations de l'ANARIZ est de pouvoir prendre efficacement le relais des investisseurs et autres opérateurs privés impliqués au premier plan dans les partenariats publics privés en cours, sur la base d'une structuration de ses membres en OP fortes.

5.2. La nécessité de s'entendre sur un agenda consensuel

Au Nigéria, la stratégie globale d'amélioration du secteur (Rice Transformation Agenda) est le support de toutes les innovations proposées et appuis de l'Etat aux acteurs de la chaîne de valeur. Elle a permis une meilleure accessibilité des producteurs aux intrants de qualité, une réduction des coûts de production à travers la mécanisation, l'intensification de la production et l'utilisation de variétés améliorées, la structuration et l'organisation des producteurs et leur meilleur accès aux techniques améliorées, rizeries et marchés...

Le partenariat public-privé est encouragé dans l'établissement de rizeries intégrées aux systèmes de production. Ceci concerne aussi bien les petites unités de transformation que les grandes rizeries industrielles. Ce partenariat est aussi mis en œuvre à travers des centres de collecte et de distribution de riz paddy de qualité accessible aux transformateurs et permettant de réduire leurs coûts de transaction et de produire un riz compétitif par rapport au riz importé.

5.3. Favoriser l'installation des investisseurs

Avec le 3PRD (Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta), au Sénégal, l'installation d'investisseurs privés dans des espaces aménagés par l'Etat permet d'expérimenter des investissements à coûts partagés. Les aménagements structurants sont à la charge de l'Etat, les aménagements terminaux (groupes électropompes, réseaux tertiaires d'irrigation et de drainage, planage et diguettes) sont partiellement pris en charge par les attributaires).

L'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre de ces partenariats est sollicitée à travers le choix des attributaires et leur installation, le suivi de la gestion des espaces aménagés. Les exploitations agricoles familiales sont prises en compte par la mise à leur disposition de parcelles de 5 et 10 ha subventionnées par l'Etat à hauteur de 85 – 95 %. L'installation de petites et moyennes entreprises se fait sur des exploitations de 25 et 50 ha ; subventionnées par l'Etat à hauteur respectivement de 75 et 40 %. A partir de 100 ha il n'y a pas de subvention de l'Etat.

L'implantation de ce type de partenariat doit cependant faire face à un certain nombre de défis : financement des investissements agricoles, gestion sécurisée des infrastructures et équipements, adhésion des populations des zones d'implantation du projet notamment en rapport avec les questions foncières, implication de tous les acteurs dont les collectivités locales dans la mise en application des outils et règles de gestion et de sécurisation du foncier et des infrastructures, accompagnement et responsabilisation plus accrue des collectivités locales.

5.4. Analyses

Dans les expériences montrées, où l'Etat se porte garant des infrastructures et politiques mises en œuvre dans les PPP proposés, des attentes restent encore exprimées sur l'efficacité des appuis et subventions aux petits producteurs ; ceci en comparaison avec les conditions réunies, semble-t-il, pour favoriser l'installation de gros opérateurs industriels. De bons exemples d'appuis aux petits producteurs pourraient être pris dans des pays comme la Thaïlande où, semble-t-il, l'Etat subventionne les intrants auxquels ils ont accès.

Les relations contractuelles entre les producteurs et les rizeries sont encore questionnées quant à leur formalisation la plus efficace. L'objectif étant de préserver leurs intérêts mutuels et assurer le développement durable de la chaîne de valeur d'un riz local productif et compétitif. Le rôle régulateur de l'Etat, à ce niveau, est sollicité, même s'il est souhaité qu'il ne soit pas une contrainte à l'initiative privée.

6. Les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes

6.1. Une offre d'emplois diverse

Quelles sont les possibilités actuelles d'emploi et d'entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes dans la chaîne de valeur du riz ? La session consacrée à cette préoccupation a été étayée par les contributions de jeunes entrepreneurs qui ont fait part de leurs expériences et initiatives.

Les résultats d'une étude menée par l'IPAR¹⁷ [sur l'emploi des jeunes et des femmes dans la vallée du fleuve Sénégal](#) ont servi de présentation introductive à la thématique abordée, pour aider à l'identification et à l'analyse des opportunités offertes aux femmes et aux jeunes. On note dans cette étude la diversité d'emplois qu'offre la chaîne de valeur dans les métiers de la production, la transformation, la commercialisation et les services et appuis. On note surtout, à travers le cas spécifique de la vallée du fleuve Sénégal que la chaîne de valeur riz est pourvoyeuse d'emplois rémunérateurs pour les jeunes et femmes et qu'elle motive la venue de migrants saisonniers.



Mme Cathy LO, Présidente de l'Entreprise Téranga au Sénégal

Les présentations faites par les opératrices et opérateurs privés montrent la diversité des initiatives pour valoriser la production locale et la rendre compétitive par rapport au riz importé. C'est ainsi que les contrats entre les transformateurs, particulièrement les rizeries privées, et les producteurs revêtent plusieurs modalités et formes : ententes formelles et formalisées autour d'une qualité de riz (agrégation qualité), préfinancement des campagnes de production par les rizeries et remboursement en nature par les producteurs. La valorisation

¹⁷ IPAR (2015). *Emploi des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest (EJMAO)*

des sous-produits de transformation (farine basse) pour l'alimentation animale devient également une activité de plus en plus formelle occupée par les femmes qui en assurent la commercialisation.

Un intérêt réel est donc exprimé par les jeunes et les femmes pour la production du riz local qui s'avère rémunératrice pour la plupart d'entre eux : « *les gens sont dans la riziculture parce qu'ils y gagnent de l'argent... les gens qui s'y adonnent ne songent pas à immigrer... les zones de production attirent beaucoup de migrants* ». Il a été rapporté par un participant qu'on observe même un retour massif de jeunes dans certaines cuvettes de production réhabilitées au Mali.

La riziculture offre aussi des possibilités d'auto-emploi. Dans le cas du Sénégal, cela caractériserait la plupart des exploitations agricoles du Delta et au Sud du Sénégal, c'est une activité essentiellement occupée par les femmes qui possèdent leurs propres rizières.

L'étuvage joue également un grand rôle dans certains pays : Bénin, Burkina, Guinée... Ce secteur de la transformation est contrôlé principalement par les femmes qui arrivent à traiter, individuellement, entre 0,5 et 2 tonnes par semaine. Des questions sont posées quant aux voies et moyens de les faire passer de l'étuvage traditionnel à l'étuvage industriel, sans que le contrôle de cette activité ne leur échappe. En général des préoccupations sont exprimées sur les modèles de transformation à promouvoir pour répondre aux besoins des petits exploitants et améliorer leur revenu.

6.2. Analyses

La chaîne de valeur riz local offre ainsi des opportunités d'emplois et d'amélioration des conditions socio-économiques des populations qu'il convient d'exploiter au niveau des politiques publiques en matière de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie des populations.

L'Etat est ainsi sollicité au premier plan sur les incitations et leviers à mettre en œuvre pour promouvoir et appuyer les initiatives et entreprises des jeunes et des femmes intervenant dans le secteur : subventions, défiscalisation, mécanismes de financement préférentiels, facilitation de l'accès aux aménagements et infrastructures mis en place par l'Etat, formation professionnelle...

Des possibilités concrètes de mise à l'échelle de plusieurs des expériences présentées existent. Ces initiatives méritent cependant d'être mieux documentées afin d'élaborer des propositions concrètes qui puissent alimenter les politiques publiques en matière de création d'emploi et d'amélioration du revenu des populations les plus défavorisées dont les jeunes et les femmes.

7. La gouvernance de la chaîne de valeur riz

Comment assurer la gouvernance de la qualité du riz le long de la chaîne de valeur ? Quelles stratégies mettre en œuvre pour accroître les investissements publics et privés dans la chaîne de valeur riz ? Quelles incitations sont nécessaires pour l'atteinte des objectifs d'autosuffisance en riz ? Des tentatives de réponses sont apportées pour faire des propositions concrètes pour une bonne gouvernance de la chaîne de valeur.



De gauche à droite : M. Kalilou Traoré, Commissaire de la CEDEAO chargé de l'industrie et du secteur privé, S.E. M. Alioune Sarr, Ministre du commerce, secteur informel, de la consommation, de la promotion des produits locaux et des PME, Mme Aminata Niane Badiane, Présidente du conseil d'administration de l'IPAR.

D'emblée il y a consensus sur le fait qu'une bonne gouvernance de la chaîne de valeur passe nécessairement par l'implication de deux acteurs clés : l'Etat et l'interprofession. Les systèmes de gouvernance de la chaîne de valeur diffèrent selon les pays et les options affichées par les Etats pour développer la chaîne de valeur.

En Côte d'Ivoire, l'Etat, à travers l'ONDR, a adopté la stratégie du "faire-faire" en se désengageant des activités productives. Dans ce schéma, les acteurs de la gouvernance sont constitués par l'interprofession avec 3 collègues : les producteurs, les transformateurs et les distributeurs. Ici, dans une perspective d'accroissement des investissements, l'Etat a mis en place des pôles de développement rizicole qu'il a confié au secteur privé. Des efforts doivent cependant être faits en matière de sécurisation foncière et d'investissements dans les infrastructures économiques (réseau routier, réhabilitation ou création d'infrastructures de maîtrise de l'eau...).

Au Nigéria, l'Etat s'est engagé à travers une politique de libéralisation de plusieurs maillons de la chaîne et une préférence pour les investisseurs locaux. Il s'est aussi investi, dans le cadre d'un PPP, au développement et à la réhabilitation des infrastructures. Par contre, des

efforts restent à faire sur d'autres aspects : accès aux crédits à faibles taux pour les petits exploitants, redynamisation des banques commerciales agricoles...

L'interprofession qui constituerait le "modèle achevé" d'interlocuteur pour les Etats, correspond cependant à des réalités différentes selon Ibrahim Ouédraogo (VECO) qui a comparé les processus de constitution de cette instance dans plusieurs pays de la région ouest-africaine. Dans la sous-région, trois pays la mettent en œuvre : le Sénégal, le Burkina et le Ghana. Une évaluation provisoire montre que les interprofessions du Burkina et du Sénégal, en dépit de certaines insuffisances, ont eu le mérite d'être des espaces de négociation et de fixation des prix planchers qui sont en ce sens une réussite. Cependant, au Burkina, l'interprofession a été mise en place avant organisations professionnelles d'acteurs (producteurs, commerçants, étuveurs). La conséquence qui reste aussi un défi est celle de la représentativité de l'interprofession pour les acteurs qui la constituent. Ainsi, plusieurs situations sont observées : création sous l'impulsion des bailleurs de fonds, création a posteriori des OP devant être impliquées dans l'interprofession, problème de légitimité et de représentativité de l'instance, OP ne se reconnaissant pas dans l'interprofession créée... Une des solutions préconisées est la création de conditions qui permettent de justifier le fonctionnement d'une interprofession en suscitant la coopération entre des acteurs déjà bien structurés dans leurs propres organisations professionnelles.

Un autre aspect mérite également une attention particulière dans la gouvernance de la chaîne de valeur. En tant que régulateur et maître d'ouvrage, l'Etat doit faire face à une double situation : d'une part, mettre en œuvre des mesures incitatives pour répondre aux objectifs de production et de rentabilité économique et financière de la filière, d'autre part, créer des conditions favorables à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations. Le caractère régulateur ou interventionniste de l'Etat peut être donc plus ou moins exacerbé selon les stratégies privilégiées et les propositions des cadres de concertation des acteurs stratégiques de la filière.



M. Christian Kouamé-Bi, Office National de développement de la riziculture (ONDR Cote d'Ivoire)

8. Quelques pistes de recherche...en guise de conclusion

8.1. Des thématiques à approfondir

L'objectif d'amener les participants à l'atelier à un approfondissement de leur compréhension des défis et opportunités des politiques d'autosuffisance en riz a sans doute été atteint. La qualité des contributions et la profondeur des analyses et discussions y ont contribué. Les participants ont exprimé toute leur satisfaction à ce sujet et ont renouvelé leur souhait de voir les institutions ayant conduit les différentes études présentées bénéficier d'appuis conséquents des bailleurs pour la poursuite de leurs travaux.

Cependant, les défis et opportunités pour l'amélioration des politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest n'ont peut-être pas été tous identifiés au cours de l'atelier et les constats et analyses sur les situations présentées demandent encore à être mieux documentées pour aider à une meilleure appréciation des stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés.

L'évaluation et l'analyse des interventions de l'Etat dans la chaîne de valeur riz local méritent une attention particulière. Plusieurs aspects peuvent être étudiés : les opportunités et limites des mesures incitatives et des interventions, les impacts des appuis et subventions sur les stratégies des acteurs...

Le partenariat, sous toutes ses formes (PPP, contractualisations intra et interprofessionnelles...), et les modalités de sa mise en œuvre sont une préoccupation constante des acteurs de la chaîne de valeur. Si des ouvertures et facilités sont proposées aux investisseurs étrangers et grandes industries de transformation, des attentes sont encore exprimées par les acteurs locaux, principalement les petits producteurs et transformateurs, pour la mise en œuvre de conditions avantageuses à leur endroit.

Le rôle particulier des femmes et des jeunes dans certains maillons de la chaîne mérite également une attention particulière. A cet effet, un approfondissement de l'analyse sur le rôle des femmes dans le secteur de la transformation, particulièrement dans l'étuvage, est souhaité.

Les modèles d'industrialisation continuent aussi d'être interrogés sur leur caractère novateur dans le sens d'une optimisation des profits et résultats recherchés, leurs impacts sur l'évolution des situations économiques et sociales des zones de production, leur contribution aux politiques de création d'emplois et de lutte contre la précarité... Un travail de capitalisation est suggéré sur les différents modèles mis en œuvre pour permettre des analyses comparatives quant à leurs avantages et inconvénients selon les politiques à favoriser.

De même les innovations proposées dans les modèles d'investissement et mécanismes de financement de la chaîne méritent d'être mieux documentés. Plusieurs analyses sont à approfondir, notamment leurs effets leviers sur d'autres mécanismes d'appuis et de financement des politiques publiques (crédits à taux bonifiés, subventions...), les questions liées à la gestion du risque...

D'autres sujets d'intérêt méritent également un approfondissement d'analyse : les stratégies de développement inclusives, le rôle de l'interprofession dans le suivi et la mise en œuvre des partenariats et stratégies de développement, le rôle du TEC dans la mise en œuvre de la politique régionale...

8.2. Une feuille de route pour aller plus loin

Dans la diversité des thématiques à approfondir, l'IPAR, le CSEA ET LE CIRES ont identifié des priorités sur lesquelles ils vont concentrer leurs efforts et formuler des projets de recherche :

- Le partenariat public-privé - efficacité des modèles d'intégration et d'offres de services
- Les modèles d'industrialisation – financement et innovation, démarches inclusives, choix d'investissement, analyses des impacts sur l'emploi des jeunes et des femmes, sur les économies locales ...
- La cohérence des politiques d'autosuffisance - Comment sont-elles mises en relation avec les politiques macros ? Comment intégrer la durabilité dans les systèmes à proposer ?
- Analyse des politiques mises en œuvre ou impliquant les grosses industries ou agrobusiness :
 - revue des expériences et dynamiques en cours dans la sous-région ;
 - analyse des mécanismes et modalités mises en œuvre par les grosses industries pour favoriser l'implication des jeunes et des femmes, la participation des collectivités locales, l'emploi, l'autonomisation...

De manière générale, les trois institutions envisagent de satisfaire la demande en matière de documentation, de capitalisation et d'approfondissement des analyses sur les thématiques d'intérêt :

- Mesures incitatives (TEC, subventions...) et impacts sur les politiques (nationale, régionale)
- Financement de la chaîne avec des questions précises du commissaire sur la voie pour atteindre les 8,5% souhaités pour atteindre les 25 000 tonnes
- Partenariat sous toutes ses formes, contractualisation, interprofession
- Inclusion, genre et emploi
- Prise en compte de l'environnement et de la durabilité
- Analyse de la compétitivité
- Politiques des pays asiatiques en matière de soutien à la riziculture

Une demande d'analyse approfondie et de réponse, à l'adresse des institutions, a été formulée par le commissaire en charge de l'industrie et du secteur privé de la Commission de la CEDEAO : **quel est le volume d'investissement à atteindre pour réaliser les 8,3% de taux de croissance nécessaires à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance qui sont de 25 millions de tonnes de riz usiné à l'horizon 2025 ?**

Pour répondre à toutes ces interpellations et demandes, les responsables des trois institutions se sont entendus sur la nécessité d'avoir un agenda commun où elles essayeront de mutualiser leurs compétences et démarches. Ceci n'empêche pas qu'elles puissent, selon leurs avantages comparatifs et leurs spécificités, s'allier à d'autres partenaires ou institutions intéressées par les thématiques identifiées.

Il existe des opportunités pour bénéficier d'appuis d'institutions telles que le CRDI¹⁸ ou la CEDEAO. Il s'agit de proposer des projets pertinents qui puissent motiver leur soutien et financement.



M. Chukwuka Onyekwena, Directeur Exécutif, CSEA



Mme Binaté Fofana Namizata, Responsable des programmes, CIRES



M. Ibrahima Hathie, Directeur de recherche, IPAR

¹⁸ Centre de Recherches pour le Développement International

ANNEXES

Annexe 1 : Note conceptuelle de l'atelier

1. Contexte

La crise mondiale des prix alimentaires de 2007/2008 a montré comment plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest étaient vulnérables à l'insécurité alimentaire, en particulier dans la poursuite de la satisfaction de leurs besoins en riz. Dans la plupart de l'Afrique de l'Ouest, la production de riz n'a pas été en mesure de répondre aux augmentations de la demande qui découlent de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide, de l'augmentation des revenus et de l'évolution des préférences des consommateurs urbains. En conséquence, la région Afrique de l'Ouest dépend des importations internationales pour plus de 40% de son approvisionnement en riz, principalement en provenance de l'Asie du Sud et du Sud-est (Thaïlande, Vietnam et Inde). Les importations représentent environ 20% du riz commercialisé à l'échelle internationale, soit 5 millions de tonnes de riz (SWAC/OECD, 2011; Demon and Neven, 2013). Le Nigeria, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal sont les principaux importateurs.

Les hausses soudaines des prix du riz ont provoqué des émeutes dans plusieurs pays, induisant les décideurs à agir rapidement. Les gouvernements ont pris des mesures d'urgence telles que la réduction de la taxation des importations de riz, les régimes de subventions en faveur des consommateurs et des restrictions sur le commerce des produits alimentaires. Des mesures plus ambitieuses en matière de politique à long terme ont également été adoptées, visant à parvenir à l'autosuffisance du riz dans un délai raisonnable. Le noyau de ces programmes s'est appuyé sur les subventions aux intrants (semences et engrais) ainsi que le crédit aux producteurs. L'extension des zones irriguées était également une priorité et a mobilisé d'importantes ressources financières.

Le secteur du riz a connu des changements spectaculaires ces dernières années. Les interventions de l'État et des donateurs ont attiré de nouveaux acteurs dans le secteur du riz et d'intéressants partenariats public-privé sont en train d'apparaître. Dans l'ensemble, une approche de chaîne de valeur se popularise avec de véritables améliorations dans la transformation et les segments du marché final. Les investissements publics et privés dans les unités industrielles et semi-industrielles de transformation du riz rendent possible la production de riz blanchi de haute qualité. Dans de nombreux cas, ces entreprises ont établi des ententes contractuelles avec des petits producteurs afin d'assurer un approvisionnement fiable de riz paddy de haute qualité. Plusieurs modèles sont visibles dans la scène Afrique de l'Ouest, en fonction de l'agent moteur de l'intégration de la chaîne de valeur. Dans certains pays, les multinationales sont les principaux moteurs de l'intégration alors que les ONG et les organisations paysannes jouent un rôle similaire dans d'autres pays. Parfois, les projets de l'État et/ou des bailleurs de fonds jouent un rôle de premier plan.

Bien qu'il y ait un consensus sur le fait que l'établissement de chaînes de valeur efficaces conduira à rendre l'agriculture plus apte à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté, il y a des contraintes systémiques qui entravent les chaînes de valeur du riz en Afrique de l'Ouest. La gouvernance de qualité dans toute la chaîne d'approvisionnement est un enjeu clé à prendre en charge. Parce que le riz est caractérisé par une faible valeur, une haute aptitude au stockage et un grand nombre de petits commerçants, la possibilité de rupture de contrat est élevée. Dans ce contexte, la gouvernance de la chaîne de valeur exige une augmentation de la valeur de la récolte et des améliorations dans l'exécution des contrats. Cela signifie des interventions soutenues pour établir la confiance, la transparence

et des avantages mutuels entre les acteurs de la chaîne de valeur. Un environnement propice aux affaires, des liens verticaux et horizontaux et des politiques d'appui aux marchés sont tous des attributs politiques importants qui doivent être pris en compte. A cet égard, des politiques gouvernementales de soutien et la fourniture de services de développement durable de l'entreprise sont des options clés pour atteindre l'objectif d'autosuffisance du riz.

Les politiques et stratégies pour répondre à l'objectif d'autosuffisance du riz varient considérablement à travers la région. Au Nigeria, la nouvelle politique de riz approuvée en 2014, a instauré un régime innovant basé sur un différentiel de taxes sur le riz importé. L'objectif déclaré est de favoriser les investissements dans la chaîne de valeur du riz. Ainsi, les investisseurs avec un plan de production du riz local (DRPP) et une capacité de transformation, bénéficient d'une taxe de 10% et d'un prélèvement de 20% tandis que les commerçants devront payer une taxe d'importation de 10% et un prélèvement de 60%. Les investissements minimaux requis dans la production et la transformation du riz sont fixés à 10 millions \$, une estimation du coût d'installation d'une unité intégrée de transformation du riz à moyenne échelle de 36 000 T et un noyau d'exploitations agricoles en régie de 2000 ha (AgroNigeria, 14/01/2015). Les entreprises admissibles s'engagent à travers un dépôt d'une obligation de performance en production de riz local équivalent à 30% de la valeur du quota reçu. Les plans d'investissement sont étroitement surveillés par rapport aux étapes clés. Cette nouvelle politique du gouvernement, reliant un tarif réduit à l'importation à l'investissement dans le secteur du riz, fournit clairement des incitations pour des investissements privés substantiels dans la production et la transformation locale au détriment des importations.

En Côte-d'Ivoire, la stratégie nationale révisée de développement de la filière riz (SNDR) pour 2012-2020 vise à satisfaire les besoins nationaux de consommation de riz de bonne qualité qui peut rivaliser avec les importations. Les stratégies pour atteindre cet objectif comprennent le développement d'un secteur des semences, le renforcement des capacités du segment de la production, la fourniture d'un soutien aux activités de transformation et de commercialisation et la mise en œuvre d'un système d'information qui peut fournir aux exploitants du secteur des données fiables. Pour mettre en œuvre cette politique, 30 pôles de développement du riz sont créés dans les zones rizicoles, soutenus avec une usine de transformation de taille moyenne (de 15000 à 24000 t /an de capacité) acquise sur la base d'un partenariat public/privé. L'objectif est d'établir des relations contractuelles entre producteurs de riz et le transformateur sur la base d'avantages mutuels, en facilitant aux producteurs l'accès aux intrants, et garantissant à l'usine un approvisionnement en paddy. Des partenariats sont également prévus avec les importateurs pour utiliser leurs réseaux de distribution et avec les opérateurs financiers. Des centres de gestion d'entreprise agricole (CGEA) seront créés pour le suivi de l'ensemble du système.

Au Sénégal, la politique nationale d'autosuffisance en riz a également été révisée et cherche à atteindre cet objectif d'ici 2017. Le riz pluvial est supposé fournir 40% des 1,6 million de tonnes de riz paddy. Le gouvernement a dépensé d'importantes ressources financières pour augmenter la base de production (réhabilitation des zones irriguées, développement de nouvelles zones), de lever les contraintes de production, en particulier le manque d'équipement agricole et de fournir des fonds à effet de levier pour la transformation et la commercialisation du riz transformé. Des discussions ont également eu lieu avec les importateurs afin d'initier des mesures réglementaires limitant les importations de riz et d'améliorer ainsi la part de marché pour le riz local.

Ce bref aperçu est un témoignage des multiples initiatives politiques mises en œuvre en Afrique de l'Ouest dans la poursuite de l'autosuffisance en riz. Compte tenu de la diversité des politiques mises en œuvre, le partage d'expériences pourrait générer un apprentissage substantiel et un impact positif dans la région. Un croisement de la diversité des points de vue des différentes parties prenantes du secteur du riz (décideurs, praticiens, chercheurs et bailleurs de fonds) contribuera à la conception de meilleures politiques pour de meilleurs résultats au profit des pays et de la région. Sur la base de la déclaration de Dakar qui découle de la réunion d'affaires de la CEDEAO sur le riz tenue au Sénégal à la mi-novembre, cette conférence internationale cherchera à identifier les gaps de connaissances et à élaborer un programme de recherche fondé sur l'inclusion et la durabilité.

2. Objectifs

L'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR Sénégal), le Center for the Study of the Economies of Africa (CSEA) et le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES) se proposent d'organiser trois jours d'apprentissage et d'échange sur les politiques et stratégies d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest, basés sur trois études pays (Nigeria, Côte d'Ivoire et Sénégal), conduisant à l'élaboration d'un programme de recherche inclusif. L'objectif est de rassembler les décideurs politiques (représentants des ministères de l'agriculture), les praticiens (organismes publics, projets et programmes), le secteur privé, les entités régionales (CEDEAO, ROPPA), les think tanks et les donateurs pour un partage de vues sur les différentes politiques et stratégies d'autosuffisance en riz, d'approfondir leur compréhension des défis et des opportunités, pour jeter les bases d'une réflexion collective sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre de ces politiques en Afrique de l'Ouest. La conférence sera l'occasion d'identifier les lacunes dans les connaissances qui seraient à la base de futures recherches collaboratives. Cette initiative contribuera donc à renforcer les capacités de recherche des groupes de réflexion et d'améliorer leurs liens politiques au sein de la région Afrique de l'Ouest.

3. Conception du programme et activités

Les trois jours de conférence bilingue sont conçus dans un format diversifié pour permettre des discussions, le partage et l'apprentissage. Il y aura des présentations par des conférenciers invités, des tables rondes, et des sessions techniques. Il est prévu que le ministre de l'Agriculture de la République du Sénégal ouvre officiellement la conférence de trois jours et délivre la conférence inaugurale.

Après son discours, un ensemble de présentations suivront sur la base de questions découlant de la déclaration de Dakar. Celles-ci comprennent: (i) l'intégration du genre dans les stratégies de développement de riz; (ii) la conception et la mise en œuvre de politiques de mécanisation bien pensées; (iii) le développement de partenariats entre les producteurs et le secteur privé. L'après-midi de la première journée mettra l'accent sur les modèles d'industrialisation. Les politiques peuvent être destinées à accompagner la petite transformation en améliorant l'environnement des affaires et à rendre possible une mise à niveau d'une poignée de ces unités de transformation. En revanche, les stratégies d'industrialisation peuvent compter sur l'attraction de l'investissement direct étranger qui favorise les grands transformateurs sous différents modèles (lien avec le modèle de plantation nucleus, recours à l'agriculture contractuelle ...). Les résultats sous-jacents de ces politiques seront également discutés.

Le deuxième jour prépare le terrain pour des discussions autour de financements innovants de la chaîne de valeur, la contractualisation et les partenariats public-privé (PPP). Les présentations feront la lumière sur les enseignements tirés de diverses expériences menées par des projets/programmes et le secteur privé, avec une attention particulière sur les succès qui ont besoin d'être mis à l'échelle et les défis à relever. Les participants vont également questionner le rôle et la place des femmes et des jeunes le long de la chaîne de valeur du riz, en mettant en exergue les possibilités d'emploi et l'entrepreneuriat. Enfin, nous allons discuter de la gouvernance de la qualité le long de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'exécution des contrats, la transparence, le soutien politique pour un environnement propice aux affaires, une fourniture durable de services de développement des affaires ...

La dernière journée sera consacrée à l'élaboration de stratégies de recherche et à la délimitation d'un programme de recherche pour les think tanks et centres de recherche intéressés à fournir un soutien pour l'amélioration des politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest. Dans la dernière session, les chercheurs affinent le programme de recherche et rédige un plan de travail et une stratégie de financement.

4. Résultats escomptés

Les produits suivants sont attendus de la conférence:

- Un document final résumant les principales questions examinées et les principales conclusions ;
- Trois documents présentant chacun un examen critique d'une politique d'autosuffisance en riz. Chaque document examine le cadre politique, soulignant ses forces et ses faiblesses. Il fournira également un aperçu des réussites et des défis de mise en œuvre.
- Notes politiques sur des sujets spécifiques et pertinentes découlant de l'échange;
- Un agenda inclusif et régional de recherche qui vise à améliorer l'élaboration des politiques dans le secteur du riz basées sur les interactions d'un ensemble diversifié d'intervenants.

En termes de résultats, la conférence contribuera à renforcer la capacité de recherche des think tanks participants en particulier dans le domaine de la politique agricole, à améliorer leur qualité de la recherche, à favoriser l'apprentissage par les pairs et à développer leurs liens avec les politiques aux niveaux régional et national.

5. Calendrier

La conférence est prévue pour avoir lieu les 12-14 Janvier 2016, Dakar, Sénégal.

Annexe 2 : Agenda de l'atelier

Jour 1: Mardi 12 Janvier 2016	
Horaires	Activités
8:30 – 9:00	Arrivée et installation des participants
9:00 – 11:00	<p>Session 1 : Cérémonie d'ouverture suivie de la conférence inaugurale</p> <p>Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du CA de l'IPAR - Commissaire CEDEAO pour l'industrie et le secteur privé - Représentant du ROPPA - Ministre du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME <p>Conférence inaugurale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr. Ousmane Badiane, Directeur pour l'Afrique, IFPRI <p>Thème : Les politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest : défis et perspectives</p>
11:00 – 11:30	<p>Pause café</p> <p>Photo de groupe</p> <p>Conférence de presse</p>
11:30 – 13:30	<p>Session 2 : Déclaration de Dakar et la voie à suivre</p> <p>Président: Dr. Yamar Mbodji, Directeur exécutif du Hub Rural</p> <p>Synthèse de la déclaration de Dakar (Bio Goura Soulé)</p> <p>Présentateur 1: Intégrer le genre (femmes et jeunes) dans les stratégies de développement de riz (CIRES)</p> <p>Présentateur 2: Partenariat entre les agriculteurs et le secteur privé (Michael Aondoakaa, Mikap Rice, Nigeria)</p> <p>Présentateur 3: La compétitivité du riz en Afrique de l'Ouest (Mandiaye Diagne, AfricaRice)</p> <p>Présentation 4: Le rôle attendu du secteur privé et de Grow Africa pour la réalisation de l'autosuffisance du riz durable (Joost Van Odijk, Grow Africa)</p> <p>Discutant: Ramakrishna Badhei, Ibrahim Integrated Rice Mill</p> <p>Q & R</p>
13:30 – 15:00	Déjeuner
15:00 – 17:00	<p>Session 3 : Modèles d'industrialisation dans le secteur rizicole</p> <p>Président: Kalilou Traore, Commissaire CEDEAO, Industrie et secteur privé</p> <p>Panel: OLAM (Nigeria); CASL (Sénégal) ; ONDR (Côte d'Ivoire); ROPPA ; IPAR</p>
Jour 2 : Mercredi 13 Janvier 2016	
9:00 – 11:00	<p>Session 4 : Financement de la chaîne de valeur et Contractualisation</p> <p>Président: Michael Aondoakaa, Nigeria</p> <p>Présentateur 1: Mécanismes de financement novateurs en action: les leçons du bassin du fleuve Sénégal (JM Voisard, Naatal Mbay Sénégal)</p> <p>Présentateur 2: L'agriculture contractuelle dans le secteur du riz nigérian: conditions de réussite et pièges à éviter (Ade Adefeko, Olam Nigeria)</p> <p>Présentateur 3: Vers l'autosuffisance en riz au Nigeria: relier les petits exploitants agricoles aux usines de transformation du riz (Chukwuka Onyekwena, CSEA)</p>

	Présentateur 4: Financement chaîne de valeur: une étude de cas de NIRSAL au Nigéria (Patrick Okigbo, Nextier Advisory) Discutant: Papa Nuhine Dieye, USAID Q & R
11:00 – 11:30	Pause café
11:30 – 13:30	Session 5 : Partenariat public-privé Président : Mor Talla Kane Présentateur 1: Tirer parti des possibilités de partenariat public-privé pour la chaîne de valeur du riz (ANARIZ-CI) Présentateur 2: Tirer parti des possibilités de partenariat public-privé pour la chaîne de valeur du riz (Andrew Ikhadeunu, Rice Value Chain, Federal Ministry of Agriculture, Nigeria) Présentateur 3: Promotion de l'investissement privé: le cas du projet 3PRD à St-Louis (Seyni Ndao Directeur adjoint SAED) Discutant: Patrick Okigbo, Nextier Advisory
13:30 – 15:00	Déjeuner
15:00 – 17:00	Session 6 : Possibilités d'emploi et entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes dans la chaîne de valeur du riz Président: Flaubert Mbiekop Présentation introductive (IPAR) Partage d'expériences pays entre acteurs présents sur les niches d'emplois Cathy Lô (Teranga entreprise) ; Nazimata BINATE (CIRES) Côte d'Ivoire ; Patrick Okigbo, Nextier Advisory, Nigeria; Alioune Mbodji, GIE Mbodj et freres, Senegal ; Liberia; Ghana
Jour 3 : Jeudi 14 Janvier 2016	
9:00 – 11:00	Session 7 : Gouvernance de la chaîne de valeur riz Quelles stratégies pour accroître les investissements ? Quelles incitations pour atteindre les objectifs ? Président: Dr. Cheikh Tidiane Dièye Panel : L'expérience de la Côte d'Ivoire (ONDR) ; Ramakrishna Badhei, Ibrahim Integrated Rice Mill, Nigeria; Mamadou Lamine Ba, APIX ; ROPPA, Ibrahim Ouedraogo, VECO Q & R
11:00 – 11:30	Pause café
11:30 – 13:30	Session 8 : Synthèse et clôture officielle Président : Ibrahim Ouedraogo, VECO Eléments de synthèse par le rapporteur et perspectives Clôture officielle
13:30 – 15:00	Déjeuner
15:00 – 17:00	Session 9 : Groupe de travail des Think Tank Feuille de route

Annexe 3 : Liste des participants à l'atelier

	Titre	Prénom	Nom	Structure	Pays	Contact
1	M.	Ade	ADEFEKO	OLAM/Rice	Nigéria	ade.adeferko@olamnet.com
2	Chief	Michael Kaase	AONDOAKA	MIKAP	Nigéria	kaaseugbudu@gmail.com
3	Mme	Mame Fatou Thiam	Athie	Loc Afrique	Sénégal	mamefatou.athie@locafrique-sf.com
4	Dr.	Cheikh Oumar	BA	IPAR	Sénégal	coba@ipar.sn
5	Dr.	Ousmane	BADIANE	IFPRI	Sénégal	o.badiane@cgiar.org
6	Dr.	Aminata Niane	BADIANE	IPAR	Sénégal	amicolle3@yahoo.fr
7	M.	Chérif Sambou	BODIAN	IPAR	Sénégal	cherif.bodian@ipar.sn
8	Mme	Diouma	CISSE	Enda CACID	Sénégal	dioums10@yahoo.fr
9	M.	Séni	DANLADI	A.A. Ibrahim	Nigéria	
10	Dr.	Mandiaye	DIAGNE	Africa Rice	Sénégal	m.diagne@cgiar.org
11	Dr.	Cheikh Tidiane	DIEYE	Enda CACID	Sénégal	cdieye@endatiersmonde.org
12	Dr.	Pape Nouhine	DIEYE	USAID	Sénégal	pdieye@usaid.org
13	Mme	Aminata	DIOP	IPAR	Sénégal	aminata.diop@ipar.sn
14	M.	Joseph Etienne	DIOP	IPAR	Sénégal	josephdiop@ipar.sn
15	M.	Pape Samba	DIOP	BNDE	Sénégal	papasamba.diop@bnde.sn
16	Dr.	Adama	FAYE	IPAR	Sénégal	latsouckadam@gmail.com
17	Mme	Marie	GAGNE	IPAR	Sénégal	marie.gagne@utoronto.ca
18	M.	Alioune	GUEYE	FPA	Sénégal	liounegueye@yahoo.fr
19	Dr.	Ibrahima	HATHIE	IPAR	Sénégal	ihathie@gmail.com
20	Mr	Andrew A.	IKHADEUNU	Federal Ministry of Agriculture	Nigéria	andrewikhadeunu@yahoo.com
21	M.	Thomas	KOUADIO-TIACOH	ANARIZ-CI	Côte d'Ivoire	anarizci@aviso.ci ; anarizci@gmail.com

CSEA-CIRES-IPAR – Améliorer les politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest - Défis et opportunités

22	M.	Christian	KOUAME BI	ONDR	Côte d'Ivoire	christiankouamebi@gmail.com
23	M.	Aurélien	LAKOUSSAN	ROPPA/CRCOPR	Burkina Faso	riz_roppa@yahoo.fr
24	Mme	Cathy	LO	Entreprise Téranga	Sénégal	terangasalco@orange.sn
25	M.	Alain	MBAYE	IPAR	Sénégal	alainmbaye@ipar.sn
26	Dr.	Flaubert	MBIEKOP	CRDI	Kenya	fmbiekop@idrc.ca
27	M.	Alioune	MBODJI	Mbodji & Frères	Sénégal	linekherfi84@yahoo.fr
28	Dr.	Yamar	MBODJI	Hub Rural	Sénégal	yamarm@hubrural.org
29	M.	Philippe	Mungagbeu	OCPV	Côte d'Ivoire	philippe_mungagbeu@yahoo.fr
30	Dr.	Binata Fofana	NAMIZATA	CIRES	Côte d'Ivoire	namizatab@yahoo.fr
31	Mme	Ya Cor	NDIONE	IPAR	Sénégal	yacorndione@ipar.sn
32	M.	Joost Van	ODIJK	GROWAFRICA		Joost.van.odijk@growafrica.com
33	Dr.	Chukwuka	ONYEKWENA	CSEA	Nigéria	conyekwena@cseaafrica.org
34	M.	Ibrahim	OUEDRAOGO	Free lance/ex Responsable VECO	Burkina Faso	ibrahim.ouedraogo@vecowestafrika.org
35	Mme	Ndèye Fatou Mbenda	SARR	IPAR	Sénégal	fatousarrbe@gmail.com
36	Dr.	Bio Goura	SOULE	LARES	Bénin	soule_goura@yahoo.fr
37	Mme	Mariama Kesso	SOW	IPAR	Sénégal	riamke85@yahoo.fr
38	M.	Abdoulaye	SEYE	Hub Rural	Sénégal	abdoulaye@hubrural.org
39	M.	Kalilou	TRAORE	ECOWAS	Ngéria	kaliloutra@yahoo.fr ; kalilout@ecowas.int
40	M.	Jean Michel	VOISARD	Feed the feature/Naatal Mbay	Sénégal	jmvoisard@nmbay.sn